



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

## BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

**SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**  
**Pôle des Assemblées**  
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du  
**Bureau Communautaire**  
du 4 avril 2023 à 09h00

**Présents :**

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

**Secrétaire de séance :** Antoine BLOUIN

### ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DES MOBILITÉS.....	3
1 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS ADJUDICATRICES RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE SUR LES FLUX DE DÉPLACEMENTS À LA FRONTIÈRE FRANCO-VALDO-GENEVOISE DU GRAND GENÈVE.....	3

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE**

## **III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

## A) DIRECTION DES MOBILITÉS

### 1 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS ADJUDICATRICES RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE SUR LES FLUX DE DÉPLACEMENTS À LA FRONTIÈRE FRANCO-VALDO-GENEVOISE DU GRAND GENÈVE

**Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Antoine LOW-DAOUDAL**

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980,

VU l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités renforçant les compétences des AOM sur leur ressort territorial,

VU le Code des Transports,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2007, créant la Communauté d'Agglomération «Annamasse-Les Voirons Agglomération», et étendant de facto le périmètre de transports urbains sur les 12 communes concernées,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-15 de son annexe,

L'agglomération franco-valdo-genevoise fait l'objet d'une croissance démographique soutenue depuis le début des années 2000. Ce dynamisme se traduit par des besoins de déplacements accrus qu'il convient d'organiser de manière efficace pour permettre le fonctionnement de ce bassin de vie transfrontalier et répondre aux enjeux de durabilité.

Pour la planification des infrastructures et la mise en place d'offres de transports adéquates, la connaissance des comportements de déplacement est incontournable et se traduit par des enquêtes et des recensements. Le but de cette enquête est de compléter le recueil de données habituelles constitué de comptages routiers et des sondages sur les comportements de la mobilité.

Il est à noter que trois enquêtes ont déjà été réalisées aux frontières du canton de Genève en 2002, 2005 et 2011. Ces dernières ont été exécutées conjointement par différents partenaires de l'agglomération franco-valdo genevoise. En 2011, l'enquête dénombrait 550 000 déplacements par jour, soit 20% de plus qu'en 2002. En 2019, on estimait à 660 000 déplacements quotidiens entrants et sortants du canton de Genève avec le Genevois français et le District de Nyon (estimation qui n'inclut pas les modes doux).

Suite à la mise en service du Léman Express fin 2019 qui a réorganisé les flux transfrontaliers de mobilité, il s'agit de réaliser une nouvelle enquête permettant de tracer l'évolution de la situation.

Cette réédition de l'enquête aux frontières est nécessaire pour disposer de données actualisées post-pandémie. L'objectif est que les résultats multimodaux (croisés avec l'enquête OD TC) soient disponibles au plus tard pour mi-2024 afin d'alimenter le PA5.

Il est rappelé dans le cadre de la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et organismes publics locaux entre la France et la Suisse, qu'il est de bonne administration de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour cette prestation de services. Ainsi, les Partenaires souhaitent par la présente convention de groupement de commande, mettre en place une collaboration commune afin de lancer et mener à bien une procédure de marché public aboutissant à la réalisation d'une enquête sur les flux de déplacements à la frontière franco-valdo-genevoise du Grand Genève.

Le Groupement est composé par le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français, le Canton de Vaud et la Région de Nyon, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, et des quatre intercommunalités Annemasse – les Voirons Agglomération, Thonon Agglomération, Pays de Gex Agglomération, Communauté de communes du Genevois. Le canton de Genève est désigné coordonnateur du groupement jusqu'à l'attribution du marché.

Chaque membre du Groupement s'engage ensuite à assurer la bonne exécution administrative, technique et financière du marché qui en découle.

La participation financière prévisionnelle d'Annemasse Agglo est de 17 834 € HT (montant estimé).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la présente convention d'adhésion au groupement relatif à la réalisation d'une enquête sur les flux de déplacements à la frontière franco-valdo-genevoise du Grand Genève.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer,

DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées au budget Principal, gestionnaire MOB, nature 2031, antenne OAMT2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

